

SAFETY KIT

KIT DE PROTECTION INDIVIDUELLE



D-SÉCURITÉ GROUPE

GLOBAL SERVICES

SAFETY KIT CONFORT 3 24,90€ HT

3 paires de gants + 3 masques normés UNS2 + 3 gels + trousse

SAFETY KIT PREMIUM 3 35,90€ HT

3 paires de gants + 3 masques normés UNS1 + 3 gels + trousse

SAFETY KIT CONFORT 5 39,90€ HT

5 paires de gants + 5 masques normés UNS2 + 6 gels + trousse

SAFETY KIT PREMIUM 5 59,90€ HT

5 paires de gants + 5 masques normés UNS1 + 6 gels + trousse

MASQUES TISSU LAVABLES + GANTS TISSU LAVABLES

+ GEL HYDROALCOOLIQUE + TROUSSE

Masques : 2 modèles | Gants : 2 tailles (homme et femme) - Panachage possible

Voir détail des produits en p2 - Détail des kits en p3



Masque normés UNS1 
en tissu lavable - Taille unique
Blanc - Certification DGA



Masque normé UNS2 
en tissu lavable - Taille unique
Blanc - Certification DGA



Gants en tissu lavables
Taille homme et femme
(panachage possible)
Écrus ou gris selon arrivage



Gel hydroalcoolique 
75 ml



Trousse de transport
100% coton
et personnalisable
à partir de 100
(photo non contractuelle)



Frais de port INCLUS à partir de 500 euros
d'achats - 1 lieu de livraison

V8-11/05/20-ER - SAS au capital de 16766 euros - SIHET 500 342 167 000 60



Masque normé UNS1 - Tissu - Lavable et réutilisable

- > **Taille** : Unique
- > **Couleur** : Blanc
- > **Composition** : 100% microfibre filtrante - Touché coton 110 gr/m2
Conception double épaisseur - Élastiques en Satin
- > **Accroche** : Fixation derrière la tête
- > **Filtration** : Filtration des particules de 3 µm = plus de 90%
- > **Emballage** : Sachet hermétique
- > **Nombre d'utilisation** : Lavable plus de 20 fois
- > **Fabrication** : Française - Homologué catégories UNS1 et UNS2
Catégorie UNS1 s'adresse au personnel ayant un contact avec le public



Masque normé UNS2 - Tissu - Lavable et réutilisable

- > **Taille** : Unique
- > **Couleur** : Blanc
- > **Composition** : 95% polyester 5% élasthanne - Conception double épaisseur
- > **Accroche** : Fixation aux oreilles
- > **Filtration** : Filtration des particules de 3 µm = plus de 70%
- > **Emballage** : Sachet hermétique
- > **Nombre d'utilisation** : Lavable jusqu'à 20 fois
- > **Fabrication** : Européenne - Homologué catégorie UNS2
Catégorie UNS2 est adapté pour un environnement de travail collectif



Gants en tissu - Lavables et réutilisables

- > **Taille** : Homme ou femme (panachage possible)
- > **Couleur** : Écru ou gris (selon arrivage)
- > **Matière tricot** : Polyester/coton Jauge 7 (Taille femme et homme)
Confort traditionnel du coton. Fibre naturelle qui n'irrite pas la peau.
Offre une bonne respirabilité. Bonne résistance du polyester.
- > **Détail fabrication** : Tricoté en une pièce (sans couture)
Ambidextre - Poignet élastique - Surjet de couleur

Trousse de transport - Personnalisable

- > **Couleur** : Écru
- > **Matière** : 100% coton
- > **Dimension** : 20 x15 cm
- > **Personnalisable** : à partir de 100 exemplaires



Photo non contractuelle

Gel hydroalcoolique - 75 ml

- > **Composition** : Gel hydroalcoolique thixotropique pour le traitement hygiénique et la désinfection chirurgicale des mains par friction.
- > **Fabrication** : Française





BON DE COMMANDE

DÉSIGNATION PRODUIT	PU HT	QTÉ		TOTAL HT
		F	H	
SAFETY KIT CONFORT 3 - MASQUES NORMÉS UNS2 (TVA 5,5%) > 3 paires de gants tissus - Taille homme ou femme (panachage possible) - Couleur : écreu ou gris (selon arrivage) > 3 masques tissu normés UNS2 - Taille unique - Couleur : blanc > 3 gels hydroalcooliques en 75 ml > Trousse de transport (personnalisable à partir de 100) > Fiche technique d'utilisation	24,90 €			
SAFETY KIT CONFORT 5 - MASQUES NORMÉS UNS2 (TVA 5,5%) > 5 paires de gants tissus - Taille homme ou femme (panachage possible) - Couleur: écreu ou gris (selon arrivage) > 5 masques tissu normés UNS2 - Taille unique - Couleur : blanc > 6 gels hydroalcooliques en 75 ml > Trousse de transport (personnalisable à partir de 100) > Fiche technique d'utilisation	39,90 €			
SAFETY KIT PREMIUM 3 - MASQUES NORMÉS UNS1 (TVA 5,5%) > 3 paires de gants tissus - Taille homme ou femme (panachage possible) - Couleur: écreu ou gris (selon arrivage) > 3 masques tissu normés UNS1 - Taille unique - Couleur : blanc > 3 gels hydroalcooliques en 75 ml > Trousse de transport (personnalisable à partir de 100) > Fiche technique d'utilisation	35,90€			
SAFETY KIT PREMIUM 5 - MASQUES NORMÉS UNS1 (TVA 5,5%) > 5 paires de gants tissus - Taille homme ou femme (panachage possible) - Couleur : écreu ou gris (selon arrivage) > 5 masques tissu normés UNS1 - Taille unique - Couleur : blanc > 6 gels hydroalcooliques en 75 ml > Trousse de transport (personnalisable à partir de 100) > Fiche technique d'utilisation	59,90 €			
> 1 paire de Gants - Taille homme ou femme - Panachage possible (TVA 5,5%)	1,90 €			
> 1 Masque tissu Normé UNS1 - Taille unique (TVA 5,5%)	5,90 €			
> 1 Masque tissu Normé UNS2 - Taille unique (TVA 5,5%)	2,90 €			
> 1 Masque tissu pour enfant - Taille unique (TVA 5,5%)	2,90 €			
> 1 Masque tissu barrière - Taille unique (TVA 5,5%)	1,90 €			
> 1 boîte de 10 Masques tissu « Barrière » - Taille unique (TVA 5,5%)	19 €			
> 1 Gel hydroalcoolique en 75 ml (TVA 5,5%)	3 €			
> Trousse de transport personnalisable à partir de 100 (TVA 20%)	3,90 €			
> Frais de port (INCLUS à partir de 500 euros d'achats - 1 lieu de livraison)	7,95 €			
TOTAL HT				
TOTAL TVA		TOTAL TTC		

Adresse de facturation

Raison sociale :

Adresse :

Contact :

Fonction :

Tel : Fax :

Email : Siret :

Adresse de livraison

Même adresse Même contact (ci-contre)

Autre adresse :

Autre contact :

Fonction :

Tel :

Tel :

BON POUR ACCORD

Cachet et signature :

Mode de règlement :

Virement Mandat administratif Prélèvement Chèque

Fait à le / /

J'autorise D-Sécurité Groupe à m'envoyer de l'information.

Dans le cadre de la RGPD vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à contact@d-securite.com.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INFORMATIONS SOCIÉTÉ

SAS D-SECURITE GROUPE

Capital : 16 766 euros

Siège social : 3 Rue Armand Peugeot 69740 Genas

Tel : 04 78 20 02 78 | Fax : 04 78 20 02 68

Mail : contact@d-securite.com | Site internet : www.d-securite.com

N° Siret : 500 342 167 000 60 | Code NAF : 4774Z

N° de TVA intracommunautaire : FR 13 500 342 167

Les conditions générales ci-dessous sont applicables à toute fourniture par D-SECURITE GROUPE au CLIENT de Produits (y inclus les prestations de services s'y rapportant).

1. FORMATION DU CONTRAT

Le Contrat est constitué par les éléments suivants :

- Le devis, c'est-à-dire l'offre technique et commerciale de
- D-SECURITE GROUPE acceptée par le CLIENT ;
- Les conditions particulières et/ou la commande acceptée par

D-SECURITE GROUPE ;

- Les présentes conditions générales.

En cas de divergence ou de contradiction entre plusieurs documents contractuels, l'ordre de priorité est celui visé par la liste établie ci-dessus.

Toutes les offres de D-SECURITE GROUPE sont établies par écrit et sont fermes et non révisables. D-SECURITE GROUPE ne peut être engagée par une offre verbale. Le délai de validité des offres est limité à 30 jours.

D-SECURITE GROUPE n'est tenu d'aucun engagement vis-à-vis du CLIENT jusqu'à la conclusion d'un Contrat avec le CLIENT ou l'acceptation écrite d'une commande du CLIENT.

Toute modification du Contrat doit faire l'objet d'un avenant écrit ou d'un nouveau Contrat entre les Parties.

2. ÉTUDES ET PROJETS - VALIDATION

Il appartient au CLIENT de valider avec la plus grande attention les Produits avec les spécifications techniques et garanties associées, études, projets et plans proposés par D-SECURITE GROUPE et de procéder à toutes les vérifications nécessaires à cet effet. La validation par le CLIENT dégage D-SECURITE GROUPE de toute responsabilité au titre du contenu des documents validés.

Le CLIENT doit fournir, dans les délais requis, à D-SECURITE GROUPE tous plans, documents et/ou toutes informations nécessaires à l'exécution du Contrat.

3. PAIEMENT

Les prix des Produits s'entendent hors taxes et hors frais de port, emballage et frais de douane. Les prix facturés sont ceux spécifiés au Contrat.

Les factures sont payables 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture (article L441-6 I al.4 du Code de Commerce). Toute plainte ou réclamation du CLIENT ne peut en aucun cas avoir pour effet de différer ou suspendre les paiements. Les factures sont payables à D-SECURITE GROUPE.

Tout retard de paiement entraîne l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (article L.441-6-I al.12 du Code de commerce),

l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement outre une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement excèdent ce montant (article L.441-6-I al.12 du Code de commerce), la prise en charge par le CLIENT des frais de toute nature exposés par D-SECURITE GROUPE en cas de recours à la voie judiciaire (notamment les frais de greffe, d'avocat, d'huissier), la suspension des obligations de D-SECURITE GROUPE, le droit de D-SECURITE GROUPE de refuser toute nouvelle commande, l'exigibilité de l'intégralité des sommes dues par le CLIENT à D-SECURITE GROUPE même non échues ainsi que l'indemnisation de l'entier préjudice que ce retard cause à D-SECURITE GROUPE.

4. LIVRAISON

Les délais de livraison sont indiqués à titre indicatif compte tenu des aléas techniques et sous réserve du respect par le CLIENT de ses obligations contractuelles (y compris acceptation des documents et paiement du prix).

La livraison des Produits est réputée être effectuée à la mise à disposition des Produits au lieu défini dans les conditions particulières. D-SECURITE GROUPE notifie au CLIENT la mise à disposition des Produits. Un procès-verbal de livraison sera établi contradictoirement et signé par D-SECURITE GROUPE et le CLIENT (ou son représentant). En l'absence du CLIENT, la livraison est automatiquement prononcée et le procès-verbal de livraison est réputé contradictoire.

Il appartient au CLIENT d'effectuer toutes les vérifications, de faire toutes les réserves à la réception des Produits et d'exercer s'il y a lieu, tous recours contre le transporteur dans les trois jours suivant la réception. Ces réserves devront en outre être signalées à D-SECURITE GROUPE dans le même délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de retard de livraison supérieur à 30 jours, le CLIENT peut annuler la commande si elle n'a pas été livrée sept jours après la réception par D-SECURITE GROUPE d'un courrier recommandé avec accusé réception demandant la livraison. Aucune indemnisation n'est due par D-SECURITE GROUPE au titre d'un retard de livraison. L'emballage est effectué par D-SECURITE GROUPE conformément aux usages en la matière. Les emballages ne sont pas repris.

5. TRANSFERT DE RISQUES – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La livraison a pour effet de transférer les risques à la charge du CLIENT. Il appartient au CLIENT de remplir toutes les obligations administratives, fiscales requis par la réglementation en vigueur. D-SECURITE GROUPE demeure propriétaire des Produits jusqu'au complet encaissement par D-SECURITE GROUPE de la totalité des sommes dues au titre du Contrat. En cas de défaut de paiement, D-SECURITE GROUPE peut revendiquer la restitution des Produits ou de leur prix de revente s'ils ont été revendus par le CLIENT (Art. L 624-16 du Code de Commerce).

6. GARANTIE

D-SECURITE GROUPE garantit pendant 5 ans que les Produits sont conformes aux spécifications techniques définies au Contrat, sous réserve des tolérances d'usage.

D-SECURITE GROUPE garantit pendant 1 an les accessoires et consommables associés aux PRODUITS livrés

Dès la réception des Produits, le CLIENT doit procéder à leur vérification et, en cas de défaut ou de non-conformité, en informer immédiatement et par écrit D-SECURITE GROUPE et lui communiquer toutes les informations susceptibles de caractériser la



nature du défaut constaté. Les Parties s'engagent à coopérer pour procéder à l'analyse contradictoire des défauts constatés afin d'en déterminer l'origine.

D-SECURITE GROUPE ne garantit ni l'adéquation des Produits à un usage déterminé, ni les performances ou autres spécifications qui ne seraient pas explicitement précisées au Contrat. Sont également exclus de toute garantie l'usure normale des Produits, toute conséquence d'une négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien, d'une fausse manœuvre non imputable à D-SECURITE GROUPE, d'une utilisation non conforme aux spécifications, d'une modification ou réparation effectuée sans l'accord écrit de D-SECURITE GROUPE.

Toute intervention de D-SECURITE GROUPE hors garantie est à la charge intégrale du CLIENT.

D-SECURITE GROUPE modifie, répare ou remplace, à son choix, les Produits reconnus défectueux. Pour toute intervention sur Site, le CLIENT organise l'accès au Site par D-SECURITE GROUPE (autorisation d'accès, etc...) et informe D-SECURITE GROUPE des obligations découlant de son intervention sur Site (règlement de chantier, etc...). D-SECURITE GROUPE prend en charge les frais de main d'œuvres pour la modification, réparation ou le remplacement, à l'exclusion des frais engagés et de la main d'œuvre rendue nécessaire par les conditions d'utilisation ou d'implantation du Produit (ex. frais de transport et de séjour, frais de retour du Produit défectueux, frais d'envoi du Produit réparé, etc...).

Aucun retour de Produit ne pourra intervenir sans l'accord préalable et écrit de D-SECURITE GROUPE.

Les éléments défectueux faisant l'objet d'un remplacement deviennent la propriété de D-SECURITE GROUPE.

Aucune réclamation, quelle qu'elle soit, ne pourra être présentée plus de 15 jours à compter de la découverte de la cause de la réclamation.

7. RESPONSABILITÉ

La responsabilité de D-SECURITE GROUPE ne peut être engagée qu'en cas de faute caractérisée de son fait et pour le dommage direct causé par sa faute, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect (préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, perte de production, manque à gagner, trouble commercial, perte de bénéfice, atteinte à l'image de marque, réclamation de tiers, etc...) et dans la limite des sommes payées par le CLIENT à D-SECURITE GROUPE au titre du Contrat. Aucune réclamation, quelle qu'elle soit, ne pourra être présentée plus d'un an après la survenance du fait générateur.

8. PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Les projets, études et documents de toute nature (ci-après Etudes) réalisés par D-SECURITE GROUPE et transmis au CLIENT sont la propriété de D-SECURITE GROUPE. La transmission de ces Etudes ne constitue pas un transfert de droits (notamment de droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle) détenus par D-SECURITE GROUPE ni de concession de licence sur les Etudes transmises. Les Etudes ne peuvent être reproduites et/ou utilisées par le CLIENT sans l'autorisation écrite de D-SECURITE GROUPE. Le CLIENT s'engage à retourner à D-SECURITE GROUPE toutes les Etudes qui seront en sa possession, sans n'en conserver aucune reproduction totale ou partielle à première demande de D-SECURITE GROUPE.

Plus généralement, rien au Contrat ne peut être interprété comme pas un transfert de droits de propriété intellectuelle détenus par D-SECURITE GROUPE.

Pour la vente de Produits équipés de logiciel, D-SECURITE GROUPE consent au CLIENT une licence non-exclusive d'utilisation du logiciel pour toute la durée intégré au Produit selon les modalités et conditions

visées ci-après : (i) Le CLIENT ne peut copier, distribuer, vendre modifier, traduire ou adapter, désassembler ou "reverse-compiler" le logiciel ni tenter de découvrir, révéler et/ou utiliser les algorithmes, techniques et autres informations confidentielles qui y sont inclus ; (ii) D-SECURITE GROUPE conserve tous droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel intégré aux Produits, l'achat de ces PRODUITS n'entraînant en aucune façon un transfert de propriété au bénéfice du CLIENT ; (iii) Tout manquement contractuel par le CLIENT pourra entraîner la résiliation immédiate et de plein droit de la licence d'utilisation conférée CLIENT ; (iv) Le CLIENT ne peut transférer ou céder ses droits au titre de la licence d'utilisation en dehors du transfert ou de la cession du Produit lui-même et ne pourra conserver de copie du logiciel en cas de cession ou transfert du Produit ; (v) D-S garantit la "read-only-memory" ou autre media sur lequel le Logiciel est enregistré contre tout défaut de conception ou de main d'œuvre pendant une durée de 90 jours à compter de l'installation du Produit chez le CLIENT.

9. ANNULATION ET RÉSILIATION

Le Contrat valablement formé ne peut être annulé. En cas d'annulation de commande, le CLIENT sera automatiquement et sans formalité nécessaire redevable d'une pénalité forfaitaire de 20 % du montant TTC.

Le Contrat sera résilié de plein droit par D-SECURITE GROUPE quinze jours après l'envoi d'une mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au CLIENT et restée infructueuse pour non-respect du présent Contrat (notamment en cas de non-paiement)

10. CESSION – SOUS-TRAITANCE

Le CLIENT ne peut transférer tout ou partie de ses droits et obligations au titre du Contrat, sans l'accord préalable et écrit de D-SECURITE GROUPE.

D-SECURITE GROUPE se réserve le droit de céder, transférer ou apporter à un tiers, sous quelle que forme que ce soit, les droits et obligations nés du Contrat sous réserve que ce tiers se substitue à D-SECURITE GROUPE dans leur exécution.

11. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas de survenance de circonstances qui ne soient pas raisonnements prévisibles et qui feraient obstacle à l'exécution de ses obligations par D-SECURITE GROUPE, D-SECURITE GROUPE ne sera pas responsable du défaut d'exécution de ses obligations sous réserve d'en avoir informé immédiatement le CLIENT et d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour en limiter les effets. Dans le cas où les effets d'une Circonstance Exceptionnelle se prolongeraient au-delà de 90 jours, le CLIENT pourra résilier le Contrat par simple notification par lettre recommandée avec accusé réception. Dans cette hypothèse, le CLIENT s'engage à rembourser à D-SECURITE GROUPE tous les frais engagés pour l'exécution du Contrat. Sont notamment visés au présent article : les changements de loi ou de réglementation, les actes de puissance publique, les conflits sociaux, les blocus, les guerres et émeutes, les catastrophes naturelles, les accidents graves, les interruptions de transport, des moyens de communication ou de fourniture d'énergie.

12. LOI APPLICABLE - RÈGLEMENTS DES LITIGES

Le droit applicable est le droit français.

En cas de différend relatif au Contrat, les Parties s'engagent à se rapprocher afin de trouver une solution amiable. A défaut de solution amiable sous 30 jours, le différend sera soumis au tribunal compétent du siège de D-SECURITE GROUPE.



NOTICE D'UTILISATION AVERTISSEMENT



Pour protéger votre santé et celle des autres, il est très important de respecter cette notice d'utilisation.

- Ce masque barrière n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745 (masques chirurgicaux), ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425 (comme masque filtrant de type FFP2).
- Portez ce masque quand vous êtes **en contact avec d'autres personnes que celles avec lesquelles vous vivez**.
- Vérifiez toujours que le masque est **bien ajusté et couvre votre bouche et votre nez**.
- Attention : si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.
- Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.
- **Ce masque ne remplace pas les gestes barrières** (lavage régulier des mains, distanciation physique, réduction des contacts avec d'autres personnes). **Il ajoute une barrière physique, à utiliser notamment lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes**



Avant de le mettre :

Avant de toucher le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.
Inspectez le masque et assurez-vous qu'il n'y a pas de trous, déchirures ou dégradations.
Il est recommandé de porter le masque sur une peau nue, en évitant le contact avec les cheveux sur le visage.
Ne modifiez jamais le masque de quelque façon que ce soit.

Pour le mettre :

Tenez le masque par les lanières élastiques.
Placez-le au niveau de votre bouche.
Passez les lanières élastiques derrière les oreilles.
Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton : vous pouvez pincer la barrette nasale pour vous aider.

Lorsque vous le portez :

Évitez de le toucher et de le déplacer.
Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.

Il faut changer le masque :

Quand vous avez porté le masque 4h.
Quand vous souhaitez boire ou manger.
Quand il devient difficile de respirer.
Si le masque s'humidifie.
Si le masque est endommagé.
Si le masque est déformé et ne tient plus correctement contre votre visage.

Pour l'enlever :

Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydro-alcoolique.
Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.
En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.
Si le masque est déformé ou usé, jetez-le tout de suite dans une poubelle qui se ferme.
Pour terminer : lavez-vous à nouveau les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydro-alcoolique.

COMMENT ENTREtenir LE MASQUE ?

Avant ouverture :

Stockez le masque dans son emballage d'origine protecteur, dans un endroit sec et à l'abri des rayons du soleil. Conservez-le dans une humidité maximale de 75 % et à une température comprise entre -2°C et + 55°C afin de préserver toutes ses caractéristiques.

Pour le lavage :

Lavez le masque à la machine avec de la lessive. Choisissez un programme de lavage qui comprend au moins 30 min à 60°C minimum. Vous pouvez le mettre en machine avec votre linge.
Après avoir touché le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou de la solution hydroalcoolique.
Ce masque a été testé pour plusieurs lavages (voir pastille en haut à droite du document). Après tous les lavages indiqués, la filtration du masque n'est plus garantie.
Lorsque la machine est terminée, sortez le masque et remettez-le en forme en aplatissant la barrette nasale et en reformant les plis sans forcer (si doté selon modèle).

Après le lavage :

Faites sécher le masque dans son intégralité (les couches intérieures doivent également être totalement sèches)
Pour cela, vous pouvez : utiliser un sèche-linge (en veillant à nettoyer les filtres du sèche-linge et à vous laver les mains après), utiliser un sèche-cheveux, ou encore faire sécher votre masque à l'air libre, sur un support propre et désinfecté.
Repassez votre masque à la vapeur à la température de 150° maximum.
Dès que le masque est sec, stockez-le pour le conserver dans un emballage propre hermétique (sachet plastique ou sac de congélation, par exemple)

SÉCURITÉ

Ce masque a démontré une efficacité de filtration supérieure à 90 % pour des particules de 3 microns émises par la personne portant le masque. La respirabilité du masque a été mesurée à > 96 L.m-2.s-1 et doit permettre son port pour une durée de 4 heures.

Avertissement

Malgré tout le soin apporté à la fabrication de ces masques, il appartient au seul utilisateur, et en aucun cas au fabricant ou au fournisseur, de s'assurer de l'adéquation du masque avec les caractéristiques du milieu d'usage. Il convient de suivre scrupuleusement les recommandations et modalités d'usage décrites ci-dessus.

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION TECHNIQUE

Rapport	Titre	Rapport d'essais
	Référence	RP/20-2162/DGA MNRBC/2000305/NP Version 1
Prestation	Intitulé	COVID-19 masques
	Référence	2000305
	Destinataire	-

**DGA MAITRISE NRBC
LE BOUCHET
5, RUE LAVOISIER
91710 VERT LE PETIT**

**téléphone : (33) 1 69 90 82 00
télécopie : (33) 1 64 93 52 66**

Classification :

<input checked="" type="checkbox"/>	Non protégé
<input type="checkbox"/>	Diffusion Restreinte
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Industrie
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Technologie
<input type="checkbox"/>	Confidentiel Défense
<input type="checkbox"/>	Secret Défense
<input type="checkbox"/>	Spécial France
<input type="checkbox"/>	NATO
<input type="checkbox"/>	UEO (WEU)

Essais réalisés dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, sous pilotage de la Direction générale des entreprises.

Pour tout complément d'information relatif au présent rapport d'essais, contacter

dga.Masques-Contact.fct@intradef.gouv.fr

Remarques	Sans objet
Composition du rapport	4 pages, dont 1 annexe

Les essais sont réalisés en application de la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires.

Selon les termes de cette note, ils devront être complétés par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel. Le masque ne doit pas avoir de couture sagittale (verticale nez bouche).

Avertissement : les résultats ne permettent pas une certification ou homologation selon les normes NF EN 149, NF EN 14683, ni selon toute autre norme ou règlement.

Indexation			<i>Original signé : Ingénieur général de l'armement Raymond Levet Directeur de DGA Maîtrise NRBC Date : 07 avril 2020.</i>
COVID-19			
Masque catégorie 1			
Masque catégorie 2			

1. ECHANTILLONS TRANSMIS

Fournisseur	-
Date de réception des échantillons	03/04/2020
Observations à réception	Sans objet
Référence interne	MED-1350

Référence fournisseur	
Référence fiche produit	
Description des échantillons livrés	

2. ESSAIS REALISES

Les essais ont été réalisés selon les principes présentés en annexe et conformément au protocole d'essais décrit dans le document DGA du 25 mars 2020.

3. RESULTATS

3.1. Matériau

Cas d'usage		Protection du porteur (1) (si matériau asymétrique)	Rétention des projections (2)
Caractéristiques		Mesure	Mesure
Perméabilité à l'air (en L.m ² .s ⁻¹)	à dépression 100 Pa	non mesuré	106
Efficacité de protection aux aérosols (en %)	Particules 3 µm	non mesuré	91
	Particules 1 µm	non mesuré	61
	Particules fines 0,2 µm	non mesuré	non mesuré

(1) Usage protection du porteur : flux mesuré de l'extérieur vers l'intérieur, à l'inspiration

(2) Usage rétention des projections : flux mesuré de l'intérieur vers l'extérieur, à l'expiration

3.2. Caractéristiques visuelles sur fausse tête (photos)



4. CONCLUSIONS

Conformément à la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires, le matériau du masque de la société présente une perméabilité à l'air ainsi que des performances en efficacité de protection compatibles avec un usage de type masque de catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public).

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que : « *La mesure de la respirabilité doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel* ».

Recommandation d'amélioration sur le design du masque :

- une barrette métallique pourrait être ajoutée sur le nez ;
- le design du masque doit être amélioré pour limiter les fuites au niveau du nez.

Annexe descriptive des essais

Perméabilité à l'air

La respirabilité du matériau est analysée à l'aide d'un perméabilimètre.

L'échantillon a une surface de 20 cm².

Le débit surfacique d'air (litres m⁻².s⁻¹) traversant le matériau est mesuré à une dépression fixée (à 100 Pa ou autre valeur).

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages sanitaires impose un débit minimal de 96 L.m⁻².s⁻¹.

La mesure de la respirabilité ci-dessus doit être complétée par un test porté pendant 4 heures, à réaliser par l'industriel.

Efficacité de filtration

Le masque ou le matériau est découpé à l'emporte-pièce pour réaliser un disque de 48 mm de diamètre. L'échantillon est placé dans une veine contenant un aérosol de poudre de Holi polydisperse. Les concentrations en aérosol dans la veine et dans le flux ayant traversé l'échantillon dans le sens intérieur vers extérieur sont mesurées. Le résultat annoncé est le pourcentage de particules de diamètres 3 µm et 1 µm arrêtées par le matériau.

$$E = 1 - \frac{C_{aval}}{C_{amont}}$$

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 relative aux nouvelles catégories de masques réservées à des usages non sanitaires impose une efficacité de filtration des particules de diamètre 3 µm émises de :

- Catégorie 1 (masque individuel à usage des professionnels en contact avec le public)
Efficacité > 90%
- Catégorie 2 (masque de protection à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe portant ces masques)
Efficacité > 70%

Remarque : L'efficacité de filtration n'est mesurée que si la perméabilité à l'air est supérieure à 96 L.m⁻².s⁻¹